

## DISCOURS

Intervenante	<b>Mme Barbara Egger-Jenzer</b> Présidente du Conseil-exécutif et directrice de la TTE
Sujet	<b>Saint-Imier - Traversée de la localité - Réaménagement de la route cantonale</b> <b>Inauguration et conférence des médias</b>
Date/heure	<b>Mardi, 4 novembre 2014, 10 heures</b> (Cérémonie d'inauguration avec plantation d'un arbre)
Lieu	2610 Saint-Imier, carrefour Champs de la Pelle / route de Villeret (plantation de l'arbre par Mme Barbara Egger-Jenzer) dès 11 heures, partie officielle avec discours à la Salle de Spectacles de Saint-Imier (rue des Jonchères 64)
	<i>Seul le texte prononcé fait foi !</i>

Messieurs les Députés,  
Monsieur le Président du Conseil du Jura bernois,  
Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté votre invitation à participer à l'inauguration de ce projet innovant à Saint-Imier.

Je vous souhaite la bienvenue à cette conférence de presse qui marque la fin des importants travaux réalisés dans la traversée de la Ville de Saint-Imier. Cette inauguration m'offre l'occasion de vous transmettre quelques informations et de vous faire part de mes



réflexions en ma qualité de directrice de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du Canton de Berne.

C'est grâce à une planification de grande qualité que nous pouvons inaugurer aujourd'hui ce projet innovant baptisé **ConviviaCité** qui a gagné le concours d'études lancé en 2008. Il est l'application parfaite de ce que nous appelons le **Modèle bernois** pour le réaménagement du centre de la Ville de Saint-Imier.

Le principe qui sous-tend le **Modèle bernois** consiste à favoriser la cohabitation entre piétons et automobilistes. Il s'agit d'une approche qui tient compte de tous les intérêts en présence. Elle est axée sur une participation étroite de la population, des commerçants et des autorités.

Depuis fort longtemps, nous faisons de très bonnes expériences avec le **Modèle bernois**. Nous avons réalisé des projets exemplaires qui attirent aujourd'hui des professionnels venant parfois même de loin. Je suis persuadée qu'à l'avenir Saint-Imier fera également l'objet d'un grand nombre de visites.

A ma connaissance, des représentants de la commune de Laupen sont déjà venus sur place le 10 septembre 2014 pour se rendre compte des possibilités qu'offre ce type d'aménagement.

Je tiens à témoigner toute ma reconnaissance aux commerçants et à la population de Saint-Imier. Ils ont vécu des situations difficiles pendant des mois, si ce n'est des années, puisque le chantier a duré quatre ans. Heureusement, toute la Ville de Saint-Imier se voit aujourd'hui récompensée et montre un nouveau visage propice aux rencontres et aux activités commerciales:

- Le centre ville invite à une nouvelle forme de convivialité !
- Les qualités architecturales de la rue principale sont remarquablement bien revalorisées !
- La Ville de Saint-Imier a saisi l'opportunité pour renouveler l'ensemble des conduites de ses réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'électricité et de gaz !

Ces résultats sont le fruit d'une très bonne collaboration entre la Ville de Saint-Imier et le Canton de Berne.

Les deux partenaires ont dès le début de la planification fixé les objectifs principaux suivants :

- Concilier les fonctions urbaines et les fonctions de circulation.
- Mettre en place un aménagement accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Coordonner les besoins des différents usagers de l'espace routier avec ceux des riverains.
- Renforcer l'image de la cité en rendant la rue centrale accueillante pour les commerces et les passants

- Concevoir un aménagement facilitant le déneigement
- Offrir à toute la Ville de Saint-Imier la possibilité de participer pendant l'élaboration du projet.

C'est seulement ensemble que les partenaires de ce projet ont été à même de tenir compte du patrimoine construit tel qu'il s'est développé à Saint-Imier au cours de l'histoire.

Il était indispensable que le projet de route cantonale élargisse le cadre de la cohérence au-delà de son propre périmètre. C'est la raison pour laquelle, la Ville de Saint-Imier a élaboré un plan de quartier concernant les extensions sur le domaine public communal. Toutes les procédures portant sur ces deux projets étroitement liés ont été menées conjointement.

J'aimerais à présent évoquer les points forts de cette réalisation:

- Une participation exemplaire a permis de récolter les avis des personnes concernées.
- Les principes d'aménagement choisis assurent sécurité et convivialité, notamment grâce à la galerie marchande, la restructuration de l'espace-rue de façade à façade et la bonne adaptation au milieu bâti.
- L'aménagement tient compte du besoin des personnes à mobilité réduite. Les détails des aménagements

réalisés sont conformes aux directives du **Centre construire sans obstacle du Canton de Berne**.

Avant de conclure, permettez-moi de vous rendre attentif à la somme que la Ville de Saint-Imier et le Canton de Berne ont investie dans ce projet ces quatre dernières années. Il s'agit d'un montant d'environ **dix millions** de francs qu'ils se partagent à peu près par moitié !

Ces engagements financiers ne sont pas évidents pour le Canton de Berne, ni pour la Ville de Saint-Imier, je suppose. La période que nous traversons actuellement est en effet placée sous le signe des économies.

Je suis fier que, malgré ces circonstances difficiles, ce beau projet ait pu voir le jour. Il me tient à coeur de remercier l'ensemble des responsables, à tous les niveaux, qui ont contribué à sa réussite, à savoir :

- Les autorités de la Ville de Saint-Imier et le personnel des Services techniques pour leur excellente collaboration.
- Les représentants de l'Office des ponts et chaussées.
- Les chargés du projet auprès du bureau d'ingénieurs RWB SA de Porrentruy.
- Les entreprises de construction et leur personnel pour l'excellent travail fourni et mené à bien, et ce sans accident pendant les quatre ans de chantier.

Je sais que la Ville de Saint-Imier et l'Office des ponts et chaussées ont inscrit **ConviviaCité** au concours «**Flâneur d'Or**» (prix des aménagements piétons) ouvert aux projets communaux et cantonaux de toute la Suisse. Je suis impatiente de connaître la décision du jury qui devrait être rendue ce mois-ci, le vingt-huit novembre, à Zurich.

Je vous remercie beaucoup de votre attention et je donne la parole à Monsieur le Maire, Stéphane Boillat, en lui adressant toutes mes félicitations pour les travaux réalisés dans sa ville.